

PLUi : OAP thématique "Trame verte et bleue (TVB) et nature en ville"



Le PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg (67) comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique "Trame verte et bleue" (TVB).

Elle vise à renforcer la place de la TVB dans le projet de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et plus généralement la place de la nature en ville. Elle se décline plus spécifiquement sur des secteurs jouant un rôle particulier au sein de la TVB (ex : OAP Parc naturel urbain Ill-Bruche - voir fiche ressource dédiée). Après un rappel du contexte et des enjeux, l'OAP présente les orientations. Elles sont organisées suivant le milieu du projet :

- milieu urbain ou à urbaniser (en secteur d'habitat, zone mixte ou zone d'activité) : aménagements végétalisés multistrates, végétalisation des voiries, traitement végétalisé des franges urbanisées...
- en milieu agricole ou naturel : limitation du mitage, clôtures perméables à la faune...

De même, l'OAP liste des prescriptions applicables à toute autorisation d'urbanisme et d'autres spécifiques pour les opérations d'aménagement d'ensemble (ex : prolongement de la TVB dans le projet, accès aux berges de cours d'eau...). Enfin, l'OAP expose des principes pour prendre en compte les deux principales espèces patrimoniales que sont le Hamster commun d'Alsace (ex : éviter les talus) et le Crapaud vert (ex : création de mares). En annexe, l'OAP TVB comprend une carte de localisation des continuités écologiques au 1/15 000.

Cette OAP est complémentaire avec les différentes dispositions du règlement en faveur de la TVB (voir fiche ressource dédiée).

Pour élaborer son PLUi, la collectivité a été accompagnée de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Territoire : 33 communes, 500 510 habitants (2018), 337,60 km²

L'Eurométropole de Strasbourg a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours national Capitale française de la biodiversité en 2012. La ville de Strasbourg a été élue Capitale française de la biodiversité en 2014 et "Meilleure grande ville pour la biodiversité" en 2017.

Coordonnées

Strasbourg Eurométropole

Documents

PLUi : OAP thématique "Trame verte et bleue (TVB) et nature en ville"

Le PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg (67) comprend une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique "Trame verte et bleue" (TVB).

Elle vise à renforcer la place de la TVB dans le projet de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et plus généralement la place de la nature en ville. Elle se décline plus spécifiquement sur des secteurs jouant un rôle particulier au sein de la TVB (ex : OAP Parc naturel urbain Ill-Bruche - voir fiche ressource dédiée). Après un rappel du contexte et des enjeux, l'OAP présente les orientations. Elles sont organisées suivant le milieu du projet :

- milieu urbain ou à urbaniser (en secteur d'habitat, zone mixte ou zone d'activité) : aménagements végétalisés multistrates, végétalisation des voiries, traitement végétalisé des franges urbanisées...
- en milieu agricole ou naturel : limitation du mitage, clôtures perméables à la faune...

De même, l'OAP liste des prescriptions applicables à toute autorisation d'urbanisme et d'autres spécifiques pour les opérations d'aménagement d'ensemble (ex : prolongement de la TVB dans le projet, accès aux berges de cours d'eau...). Enfin, l'OAP expose des principes pour prendre en compte les deux principales espèces patrimoniales que sont le Hamster commun d'Alsace (ex : éviter les talus) et le Crapaud vert (ex : création de mares). En annexe, l'OAP TVB comprend une carte de localisation des continuités écologiques au 1/15 000.

Cette OAP est complémentaire avec les différentes dispositions du règlement en faveur de la TVB (voir fiche ressource dédiée).

Pour élaborer son PLUi, la collectivité a été accompagnée de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Territoire : 33 communes, 500 510 habitants (2018), 337,60 km²

L'Eurométropole de Strasbourg a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours national Capital française de la biodiversité en 2012. La ville de Strasbourg a été élue Capitale française de la biodiversité en 2014 et "Meilleure grande ville pour la biodiversité" en 2017.

Mots clés : PLU, OAP thématique, trame verte et bleue (TVB), nature en ville, végétalisation, clôture

Informations complémentaires

Thématiques

Aménagement du territoire

Biodiversité

Auteur

Strasbourg, Eurométropole (67)

Date de publication

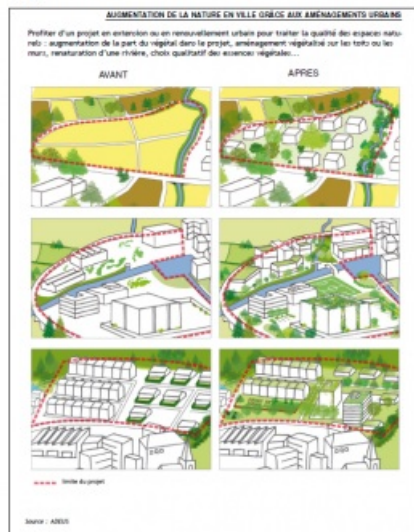
2019

[Consulter la ressource](#)

■ Principes applicables aux opérations d'aménagement d'ensemble

• Organisation du bâti

Les projets d'urbanisation doivent contribuer à la création ou à l'amélioration de la place de la nature en ville.



Autres documents

[PLUi : règlement préservant les trames graphiques "continuités écologiques" et "espaces plantés"](#)

[PLUi : OAP thématique "Trame verte et bleue \(TVB\) et nature en ville"](#)

Liens utiles

[PLUi - page du site internet](#)